Rédacteur : Bernard SIEGEL
Diacre permanent
Groupe de Travail sur les conclusions du synode

Le 03 septembre 2025

NOTE

SUR LES PROPOSITIONS POUR LE DIOCESE DE GAP-EMBRUN A LA SUITE DE L'ETUDE DU DOCUMENT FINAL DU SYNODE SUR LA SYNODALITE

Objet : Demande de Mgr MALLE évêque de Gap-Embrun au groupe de travail sur le document final du synode sur la synodalité.

Références : document final de la XVI éme Assemblée générale ordinaire du synode des évêques (2-27 octobre 2024).

Pièces jointes : En annexe de cette note figurent les études des membres sur ce sujet.

HISTORIQUE DE LA CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CONCLUSIONS DU SYNODE SUR LA SYNODALITE

- Le 31 octobre 2024 Monseigneur Xavier MALLE, évêque de GAP-EMBRUN décide avec les membres du bureau du conseil pastoral missionnaire diocésain de créer un groupe de travail sur le document final concernant les conclusions du synode sur la synodalité.
- L'objectif fixé par notre évêque au groupe de travail est de s'approprier le texte afin de lui faire des propositions dans le courant du mois de juin 2025. Mentionnant que la synodalité s'intègre dans la 6éme vision pastorale de Mission Altitude. La constitution de ce groupe est présentée au conseil du CPMD le 14 novembre 2024. Le groupe de travail est composé de huit membres (le vicaire général, un diacre permanent, six laïcs dont cinq femmes).
- Méthodologie retenue :

  Pour cette mission est mis en œuvre **l'esprit synodal** (et son **processus)** adapté à notre diocèse (écoute, discernement, dialogue, décisions en corresponsabilité…). Ainsi deux rencontres du groupe ont été réalisées :
  - Le 04 mars 2025 afin de s'approprier le document (écoute, dialogue, recueil des travaux…)
  - Le 07 mai 2025 afin de faire des propositions sur une éventuelle mise en œuvre d'un processus synodal sur le diocèse.

---ooOoo---

Aujourd'hui le groupe de travail propose à Monseigneur **de lui exposer** :
1- Les thèmes retenus après analyse du document final qui pourraient intéresser notre diocèse et dont certains pourraient être mis en œuvre. Il faudra néanmoins faire un choix des domaines à retenir (Notons que les thèmes qui ont été retenus, sont en rapport et en cohérence avec les six orientations de la lettre pastorale).

En attirant son attention sur le fait que la mise en œuvre du synode se **poursuivra jusqu'en 2028** et qu'une équipe élargie devra vraisemblablement travailler sur ce sujet (voir Note du coordonnateur du groupe du 17 avril 2025).

Dans tous les cas de figures, il sera important aussi d'observer les bonnes pratiques des paroisses, de s'en inspirer et d'étendre la consultation (doyennés, paroisses, …) pour ensuite délimiter des domaines qui concrètement intéressent le diocèse.

2- Les propositions plus concrètes concernant la pastorale pouvant être mise en œuvre facilement et rapidement

3- Les propositions canoniques à mettre en œuvre

I– PARMI LES THEMES ISSUS DU DOCUMENT FINAL SUR LE SYNODE QUI PEUVENT INTERESSER LE DIOCESE DE GAP-EMBRUN, APRES CETTE PREMIERE ANALYSE ET SYNTHESE, UN CHOIX DEVRA S'OPERER

Des propositions concrètes pourront être tirées de ces thèmes car elles rejoignent les six orientations

1ere orientation : **Se former en témoin du Christ. Un processus de formation de « disciples missionnaires ».**

- 43. Formation à l'accompagnement spirituel (cellule d'écoute et de partage, groupe d'accompagnement, de discernement (discernement entre autres pour les jeunes N° 62, pour les exclus…)
- 57. Formation à « comment discerner les dons, les charismes de chacun et les faire fructifier ».
- 62. Formation à l'accompagnement des jeunes.
- 67 – Formation pour une annonce de la Foi dans un langage moderne et accessible, compréhensible, dans une société qui n'a plus les codes du langage chrétien surtout pour ceux qui sont investis dans une pastorale.
- 80. Formation au témoignage, à la mission, à la sainteté et au service, qui mette en relief la coresponsabilité.
- 86. Formation au discernement, à ses processus et leurs mises en œuvre. Particulièrement pour les accompagnateurs et ceux qui occupent des postes de responsabilité.
- 120 – 129 – Echange de dons (exemple : formation ensemble prêtres et laïcs pour les funérailles)
- 145. Formation des catéchistes. Les catéchistes constituent la ressource fondamentale pour l'accompagnement et la formation, leur service doit être davantage reconnu et soutenu par la communauté. Former à la catéchèse d'adultes tous les agents des pastorales (famille, santé, funérailles…) – 147 – approche renouvelée des processus de formation.
- **Investir dans la formation de formateurs.**
- **N° 148** Les parcours de formation doivent éveiller une passion pour la mission *Formation en vue d'un témoignage de Foi vivant et joyeux ;
- ***Formation aux charismes**, ouverture aux dons de l'Esprit ;
- Formations pour ceux que l'Eglise accueille
- N°43 individuellement et en communauté nous avons besoin de soutien : formation spirituelle et accompagnement spirituel.
- **N°67 Formation sur les nouveaux sujets de société** : la théorie du genre, le transhumanisme, l'intelligence artificielle…
- **N°83** Formation continue des consciences. Maturation du *sensus fidei.* Compréhension et étude de la Parole de Dieu.

2e orientation : **Des communautés de communautés, dans une Eglise diocésaine. Communautés de vallées, de paroisses.**

- 114. Les développements sociaux et culturels. Ils exigent de l'Église qu'elle repense la signification de sa dimension « locale » et qu'elle remette en question ses formes d'organisation afin de mieux servir sa mission.
- 117. La communauté paroissiale. Pour répondre aux nouvelles exigences de la mission, elle est appelée à s'ouvrir à de nouvelles formes d'action pastorale qui tiennent compte de la mobilité des personnes et du « territoire existentiel » dans lequel leur vie se développe.

Rencontres entre les différentes pastorales (famille, santé, funérailles…) avec possibilité de suivre des formations ensemble, partager ensemble sur l'évangélisation.
Créer un pré-parcours catéchuménal pour tous ces jeunes qui reviennent vers l'Eglise, parfois déjà baptisés, ou pas encore mais juste la soif de connaître le Christ**.**

3e orientation : **Un diocèse qui accueille et annonce le Christ. Une Eglise de la rencontre.**

- 50. 51. La qualité évangélique des relations. Les attitudes de Jésus : apprendre à les faire nôtres
- 55. L'écoute : des personnes victimes d'abus et élargir cette écoute envers les personnes exclues et les marginalisées
- 62. L'approche spécifique auprès des jeunes
- 109. L'échange des dons et le tissage des liens. Il est nécessaire de les cultiver sous de nouvelles formes.
- 115. L'Église en tant que « maison ». Veiller à ce que l'Église soit perçue comme une maison accueillante, un sacrement de la rencontre et du salut, une école de communion pour tous les fils et filles de Dieu.
- 140. Un peuple de disciples missionnaires. La mission est de proclamer le Royaume de Dieu, en offrant à toute personne, sans exclusion, la miséricorde et l'amour du Père. – 111 – créativité missionnaire qui explore de nouvelles formes de pastorale du seuil, des périphéries, créer un service diocésain de funérailles comme pour la santé ?

4e orientation : **Un diocèse qui, par les sacrements, élève son regard vers le Ciel. Une randonnée spirituelle, avec des étapes.**

- 43. L'accompagnement spirituel
- 66. Les ministères laïcs : discerner parmi leurs charismes ceux qui doivent prendre une forme ministérielle, instituée ou non. Des formes plus nombreuses de ministères laïcs paraissent nécessaires.
- 73. Promouvoir le diaconat permanent de manière plus généreuse (plus de corresponsabilité…)
- 75. Les ministères institués : du lecteur, de l'acolyte et du catéchiste. 78. Proposition d'instituer un ministère : d'écoute et d'accompagnement.
- 76. Les ministères extraordinaires : de la communion, la présidence des célébrations dominicales dans l'attente d'un prêtre, l'administration de certains sacrements. Il est conseillé de rendre publique, devant la communauté, l'entrée en fonction par un mandat pour favoriser sa reconnaissance effective.
- 120. Diversité des charismes, des ministères et échange de dons. L'échange de dons concerne toutes les dimensions de la vie de l'Église. Il doit être vécu et revisité aujourd'hui entre les Églises de tradition latine et les Églises orientales catholiques.
- 140. Un peuple de disciples missionnaires. La mission est de proclamer le Royaume de Dieu, en offrant à toute personne, sans exclusion, la miséricorde et l'amour du Père.
- 142. La célébration dominicale de l'Eucharistie. Soigner au mieux sa célébration, en accordant une attention particulière à l'homélie et à la « participation active » (SC 14) de tous, est décisif pour la synodalité.

5e orientation : **Un diocèse qui prend soin. De nos frères et sœurs, de notre maison commune.**

- 55. L'écoute : des personnes victimes d'abus et élargir cette écoute envers les personnes exclues et les personnes marginalisées.
- 60. L'attention particulière aux femmes (instituer des femmes au lectorat ?)
- 61. L'attention particulière aux enfants : quelle place et quel rôle leur donnons-nous ?
- 62. Les jeunes : répondons-nous à leurs demandes, leurs aspirations ? Les travaillons-nous avec eux, sur la forme et sur le fond ?
- 63. Les personnes porteuses d'un handicap et l'immense richesse d'humanité qu'elles apportent avec elles : encourager leur participation à la vie et à la mission de l'Église.
- 64. Les familles, les conjoints : favoriser les rencontres
- 89. Chaque membre de la communauté : Il faut le respecter, valoriser ses compétences et ses dons.
- 106. Favoriser une plus grande implication des femmes, des jeunes et de ceux qui vivent dans des conditions de pauvreté ou de marginalisation.
- 115. L'Église en tant que « maison ». L'image de la maison évoque des possibilités d'accueil, d'hospitalité et d'inclusion. La création elle-même est une maison commune.
- 121. Un réseau de relations. À travers lequel circule et est encouragée la prophétie de la culture de la rencontre, de la justice sociale, de l'inclusion des groupes marginaux, de la fraternité entre les peuples, du soin de la maison commune.
- 140. 111. Proclamer le Royaume de Dieu. En offrant à toute personne, sans exclusion, la miséricorde et l'amour du Père. La paix du Christ est plénitude de l'être, harmonie avec Dieu, avec les frères et sœurs, avec la création.
- 151. Les thèmes de la doctrine sociale de l'Église. Doit être plus largement diffusés au sein du peuple de Dieu, afin que l'action des disciples missionnaires contribue à la construction d'un monde plus juste et plus fraternel.

6e orientation : **Un fonctionnement à rendre plus synodal.**

- 45. La conversation dans l'Esprit ou converser « dans l'Esprit »
- 56. L'élan œcuménique : elle est une prophétie d'unité pour le monde entier.
- 77. Les fidèles laïcs, hommes et femmes : une participation plus large aux processus de discernement de l'Église, aux processus décisionnels. Un accès plus large aux postes de responsabilité dans les diocèses, les institutions ecclésiastiques…
- 80. 95. 96. 97. 100. 102. La transparence, le rendre compte et l'évaluation : trois pratiques étroitement liées qui induisent la confiance, la crédibilité et permettent de mettre en évidence des domaines d'amélioration possibles.
- 87. 90. Les processus décisionnels : favoriser la participation le plus large possible de l'ensemble du peuple de Dieu. Dans un climat d'ouverture à l'Esprit et de confiance réciproque, à la recherche d'un consensus aussi unanime que possible. Il doit également inclure la phase de mise en œuvre de la décision, et celle de son évaluation.
- 103. Les organes de participation : Le synode diocésain, le conseil presbytéral, le conseil pastoral diocésain, le conseil pastoral paroissial, le conseil diocésain et paroissial pour les affaires économiques. Ils sont l'un des domaines sur lesquels agir en vue d'une mise en œuvre rapide des orientations synodales.
- 105. Une méthodologie synodale de travail : la conversation dans l'Esprit.

Une attention aux modalités de désignation des membres. Que les membres des conseils pastoraux diocésains et paroissiaux aient la faculté de proposer des points à inscrire à l'ordre du jour.

- 106. La composition des organes de participation. Favoriser une plus grande implication des femmes, des jeunes et de ceux qui vivent dans des conditions de pauvreté ou de marginalisation. Il est fondamental que siègent dans ces organismes des baptisés engagés dans

le témoignage de la foi, au sein des réalités ordinaires de la vie et des dynamiques sociales, avec une disposition apostolique et missionnaire reconnue. – 104 – Efficacité à porter aux modalités de désignation des membres (importance du témoignage de la Foi…)

- 108 . Quid d'un synode diocésain tous les quatre ans.
- 109. L'échange des dons et le tissage des liens. Une Église synodale, faite de liens qui unissent dans la communion et d'espaces pour la variété de chaque peuple et de chaque culture.

II – LES PROPOSITIONS PLUS CONCRETES CONCERNANT LA PASTORALE POUVANT ETRE MISE EN ŒUVRE FACILEMENT ET RAPIDEMENT

2.1 - Trois domaines qui nous semblent prioritaires pour l'Eglise actuellement.

Pour encourager :

1- **Une plus grande écoute de la Parole de Dieu en petits groupes dans toutes les paroisses** (brèves formations au "partage d'Evangile" dans les paroisses, selon des modalités simples et claires, à élaborer ensemble), afin que chaque baptisé, puisant dans l'exemple de Jésus Lui-même, puisse mieux répondre à son appel à devenir disciple missionnaire ;
Encourager les initiatives des laïcs qui se réunissent pour prier en association ou en groupe en lien avec le curé.
§49-78 (Deuxième partie : « Ensemble, dans la barque de Pierre »)

2- **Un fonctionnement plus synodal entre les curés et les conseils pastoraux dans toutes les paroisses de notre diocèse**, afin qu'elles soient fortifiées dans l'unité et deviennent ainsi plus joyeusement missionnaires **; §79-108 (Troisième partie : « Sur Ta Parole »)**

3- **Un accueil et un accompagnement plus ajustés des catéchumènes,** afin de les décentraliser progressivement dans toutes les paroisses pour une meilleure intégration des catéchumènes dans la communauté locale dès avant leur baptême, et un accompagnement plus rapproché des catéchumènes afin de favoriser leur fidélisation et leur croissance dans la foi pour qu'ils deviennent à leur tour des disciples missionnaires**.**
Nous ajoutons aussi la nécessité de mettre en œuvre une réflexion et une mise en œuvre pour l'accueil et l'accompagnement de toutes les personnes qui franchissent le seuil de l'Eglise, elles nous sont envoyées par le Seigneur.
§140—151 (Cinquième partie : « Moi aussi, je vous envoie »)

2.2 – autres propositions concrètes

- 142. Formation accessible à tous sur l'Eucharistie : Compréhension, symboles et sens liturgiques, le mystère de l'Eucharistie. « *Pour de nombreux fidèles, l'Eucharistie dominicale est le seul contact avec l'Église* ». Comment intégrer les nouveaux venus, les recommençants…
- 138. 132 - Une réflexion sur l'évangélisation avec différentes Eglises chrétiennes ainsi qu'une initiative commune de mise en œuvre. « *Imaginer des pratiques synodales œcuméniques* »
- 78. Proposition d'instituer un ministère : d'écoute et d'accompagnement (possibilité d'instituer aussi des femmes, les modalités restent à définir) pour ceux qui sont sur le parvis, ceux qui demandent à connaitre le Christ…)

III – LES PROPOSITIONS CANONIQUES

Vigilance et attention que nous devons porter aux obligations canoniques (à venir ou déjà actuelles) imposé dans le document

Nous attirons l'attention de notre évêque sur les obligations canoniques contenus dans le document final sur le synode sur la synodalité.

La question se pose de savoir s'il faut attendre une modification du code de droit canonique pour les appliquer ou si l'évêque doit les appliquer sans attendre. Nous considérons que le document final fait force de loi, nous privilégions donc une application sans délai de ces obligations. Il nous semble d'ailleurs que c'est ce que demande les rédacteurs du document final.

31 – la gouvernance du diocèse à chaque échelon de responsabilité doit s'exercer avec un esprit synodal (n° 79 à 94)

Au niveau de la paroisse et du diocèse les différents actes de gouvernement s'exerceront selon le discernement ecclésial afin mettre en œuvre un processus de décision :

- **1 - Les étapes** du discernement (n°84) auprès des personnes ou des organes à consulter
  Eléments clés qui ne doivent pas être oubliés :
  a) la présentation claire de l'objet du discernement et la mise à disposition d'informations et d'instruments adéquats pour sa compréhension ;
  b) un temps convenable pour se préparer par la prière, l'écoute de la Parole de Dieu et la réflexion sur le sujet ;
  c) une disposition intérieure de liberté à l'égard de ses intérêts personnels et collectifs, et un engagement dans la recherche du bien commun ;
  d) une écoute attentive et respectueuse de la parole de chacun ;
  e) la recherche d'un consensus le plus large possible, qui émergera à travers ce qui fait le plus brûler les cœurs (cf. Lc 24, 32), sans masquer les conflits ni chercher des compromis au rabais ;
  f) la formulation, par celui qui conduit le processus, du consensus obtenu, et sa présentation à tous les participants, afin qu'ils manifestent s'ils s'y reconnaissent ou non.

  Une question se pose : celle de la rédaction d'un décret imposant cet esprit synodal aux structures ecclésiales (personnes en mission clercs ou laïques, aux paroisses, aux doyennés ?)

- **2 – mise en œuvre du processus de décision (arriver à une décision partagée en corresponsabilité)**
  Il faut tendre vers cela car appliquer le droit est une bonne chose. Cependant lorsqu'un organe doit être consulté, l'autorité qui prendra la décision ne peut pas écarter son avis sans une raison qui s'avère prévalente.
  (Suivre le n°93)
- Définir l'objet de la consultation et de la délibération et la personne qui prendra la décision, (identifier les personnes à consulter …)
- Les personnes consultées doivent donner un avis sincère et honnête en leur âme et conscience… (obligations des personnes consultées)
- Respect de la décision prise selon le processus synodal (même si elle ne correspond pas à notre point de vue).
  Celui qui a l'autorité n'agira jamais seul.
  Nous posons aussi la question de l'établissement d'un décret précisant aussi ce point.

32 – Mesures à prendre obligatoirement car l'évêque doit en rendre compte lors de sa visite ad limina à ROME (N° 95 à 102)

Elles concernent **la transparence, le rendre compte et l'évaluation** des décisions prises selon le processus synodal.
Les autorités devront être transparente et rendre compte au peuple de Dieu, elles pourront s'inspirer des bonnes pratiques employées par la société civile.
L'évaluation concernera toutes les personnes en mission aussi bien les clercs que les laïcs (N°100), la périodicité reste à définir.
A noter et à respecter :
« La manière dont les processus de rendre-compte et d'évaluation sont mis en œuvre au niveau local fera partie du rapport présenté lors des visites ad limina.

Respecter les directives suivantes

102. En particulier, sous des formes appropriées aux différents contextes, il semble nécessaire d'assurer au minimum :
a) un fonctionnement effectif des conseils aux affaires économiques ;
b) l'implication effective du peuple de Dieu, en particulier de ses membres les plus compétents, dans la planification pastorale et économique ;
c) la préparation et la publication (en fonction du contexte local et avec une accessibilité effective) d'un état financier annuel, certifié par des auditeurs externes dans la mesure du possible, qui rende transparente la gestion des biens et des ressources financières de l'Église et de ses institutions ;
d) l'élaboration et la publication d'un rapport annuel sur l'exécution de la mission, comprenant une illustration des initiatives prises en matière de protection des mineurs et des personnes vulnérables (safeguarding), de promotion de l'accès des laïcs aux postes d'autorité et de leur participation aux processus décisionnels, en précisant la proportion d'hommes et de femmes ;
e) les procédures d'évaluation périodique de la « qualité de la conduite des missions confiées aux »[i] ministres et de ceux qui ont une mission au sein de l'Église. Nous devons nous rendre compte qu'il ne s'agit pas d'un effort bureaucratique qui aurait sa fin en lui-même, mais d'un effort de communication qui s'avère être un puissant moyen éducatif en vue d'un changement de culture, en plus de permettre que soit donnée une meilleure visibilité à de nombreuses initiatives précieuses de l'Église et de ses institutions, qui restent trop souvent cachées.
Pour notre diocèse, il faudra préciser la mise en œuvre (décret ?).

Notons aussi que les organes de participation c'est-à-dire les différents conseils prévus par le droit canonique deviennent obligatoires. Le diocèse a un temps d'avance en ayant créé le CPMD

Cependant il nous semble qu'il faudrait inclure dans les statuts des différents conseils du diocèse le principe du processus de synodalité.

---ooOoo---

CONCLUSION

Le groupe de travail a essayé d'extraire du document final tous les domaines dont le diocèse de Gap-Embrun pourraient s'inspirer pour être encore plus efficient pour annoncer l'Evangile (un choix devra s'opérer avec des propositions concrètes peut être par une équipe plus élargie). Il a pu aussi établir quelques propositions plus concrètes qui pourraient être mises en œuvre facilement et rapidement. Il a voulu aussi porter à l'attention de l'évêque (vigilance) sur les points canoniques qui seront (ou doivent être) sans nul doute mis en œuvre obligatoirement à la demande de l'autorité suprême.

La mise en œuvre du synode va se poursuivre jusqu'en 2028 et les propositions du groupe de travail constituent une première étape dans ce processus. Il serait sans doute prégnant pour le diocèse d'élargir cette réflexion sur la mise en œuvre du synode.

Nous reprenons à ce propos les propositions qui figurent dans notre note du 17 avril 2025 :

Propositions et suggestions

Le diocèse de Gap-Embrun par la volonté de son évêque a déjà pris un temps d'avance en créant le conseil pastoral missionnaire diocésain et en constituant en son sein un groupe de travail sur les conclusions du synode.
Cependant si nous suivons les recommandations de Rome, il conviendrait peut-être d'améliorer ce qui est déjà fait en créant **une équipe synodale** plus élargie notamment en incluant deux autres entités, le nombre et le volume restent à définir.
Par exemple : maintenir celle émanant du CPMD en ajoutant deux autres (1 - doyenné du Briançonnais et d'Embrun qui travaillent déjà le sujet avec le Père Ludovic et le Père Mollon, 2 – doyenné de la Durance et doyenné du Buech)
Dans les compositions de ces équipes nous pourrions incorporer des religieux ou des religieuses…).
Nous aurions **alors une équipe synodale composée de trois entités** (le groupe de travail émanant du CPMD, deux autres équipes issues des 4 doyennés), soit environ de 20 à 24 membres).

Il resterait à trouver un responsable de l'ensemble ou « corresponsable » (dans un esprit synodal, clergé/laïc).
Il est à noter que le groupe de travail du CPMD a déjà commencé le travail de propositions pour le diocèse. C'est le début du processus de mise en œuvre.
Il faudra aussi définir ce qu'est l'Assemblée d'évaluation dans le diocèse (Equipe synodale avec … ou sans).

Signé : les membres du groupe de travail sur le synode
Bernard SIEGEL
Jean Michel Bardet
Karl Mathieu
Béatrice Mathieu
Claire Trystram
Hélène Clément
Eliette Lamberti
Sophie Mialhe

[i] Le groupe de travail a modifié le texte initial du document final sur la synodalité. Au lieu de « les procédures d'évaluation périodique de **la performance** de tous les ministres » le groupe a préféré la phrase « la **« qualité de la conduite des missions confiées aux »**[i] ministres.